L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 21 JANVIER 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LUDUMIRY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacienne, Imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 1f mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles d'antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, ferronnerie de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—1f

A LOUER.—JARDIN DE BOUDRO, A MILNEBURG, lac Pontchartrain—Vastes terrains et bâtiments, convenables pour un hôtel-restaurant pour pique-niques. S'adresser à L. A. CHAPOTEL, coin Bourbon et Bienville. 19janv—7f

DEMANDES.

ON demande au No 196 de l'avenue Jackson une femme de chambre française bien recommandée. S'adresser de midi à deux heures P. M. 20 janv—2 f

ON demande immédiatement une cuisinière rue Royale, 278. 15 janv—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Eliza Peake, femme décédée de John E. Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,172—Division B. —Attendu que John E. Ford a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Eliza Peake, femme décédée de John E. Ford, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 26 30

Succession de Nicholas Linden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,530—Division C. —Attendu que Mme Elizabeth Clays, veuve de Nicholas Linden, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Linden, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 26 30

Succession de Sophie Gaillard veuve en premier mariage de Jean Paroi et en second mariage de Jean de Chevalier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,751—Division A. —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sophie d'Chevalier décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 jan—16 21 24

Succession de Joseph M. W. Foloe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,379—Division C—Attendu que Edwin Foloe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. W. Foloe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
16jan—16 21 24

Succession de Auguste Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,746—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Villermin, l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19jan—19 24 28

Succession de John J. Burkhardt et frère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,375—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Burkhardt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 jan—12 17 21

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,738—Division A—Henry K. Janvier vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Henry K. Janvier, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens du dit insolvable soient vendus, déposant devant eux l'état de ses affaires, qu'un syndic soit nommé; que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit voté, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs et dettes restants, consistant entièrement de propriétés nobiliaires; et si vendu à l'encan que le même vote sur quels termes et conditions et sujet à quelles provisions, parafile vente sera faite; et de sorte que pareilles aut et matières soient considérées justes et nécessaires, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.
Signé: THOS. L. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv—3f au 20f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D.—Carlos Maduell vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Carlos Maduell, insolvable soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, notaire, en son bureau, No 95 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 19me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application de cet insolvable pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que l'aspect M. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1891.
Signé: M. R. RIGHTOR. Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 janv—2f et 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,529—Division A—Ordre de Cour—Morris Jacobs vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Morris Jacobs soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, notaire, en son bureau, No 95 rue Carondelet, en cette ville, le 20me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application de cet insolvable pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que l'aspect M. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Signé: M. R. RIGHTOR. Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 janv—6f au 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,379—Division C—Attendu que Edwin Foloe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. W. Foloe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
16jan—16 21 24

Succession de Auguste Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,746—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Villermin, l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19jan—19 24 28

Succession de John J. Burkhardt et frère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,375—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Burkhardt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 jan—12 17 21

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 20 JANVIER—CLASSE No 116
Tirage de 4 heures P. M.

44	11	66	54	68	19	60	33	22	73	7	15	49	16

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et en second entier dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature Ce 20 janvier 1892—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire écrasant.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses donnent l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les lots gagnant dans les loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANEY, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 FEVRIER 1892.
GROS LOT: $30,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de $500, soit $50,000
100 Lots de ...$300, ... 30,000
100 Lots de ...$200, ... 20,000

PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à $1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresse à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
* Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales sont moins continuement à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.
L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie conserve ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.
QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES à la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.
Il y a tant de syndicats inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les soussignés croient faire quelque chose pour protéger ceux qui ont été trompés par ceux qui ont été trompés par ceux qui ont été trompés par